

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINT-JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Séance du 19 Juin 2025

N°25-06-10

Date de la convocation
12 Juin 2025**L'an deux mil vingt-cinq
et le dix-neuf juin**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Cercle, sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, Mme Odile PRADIER, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE Adjoint, Mme Pamela MARODON, M. Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, Mme Emilie MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M. Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

M. Alain MONDON qui a donné pouvoir à M. Jean-Paul MASSARDIER,
Mme Christine BONNEFOY qui a donné pouvoir à M. David CHAUDIER,
M. Jean FERNANDES qui a donné pouvoir à M. André MOLLE,
Mme Anne VINSON qui a donné pouvoir à Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN,
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER,
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB,
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à Mme Pamela MARODON,
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER

Absents excusés sans pouvoir

Néant

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

Objet : Ramassage scolaire – évolution des tarifs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : gratuité pour les enfants scolarisés en écoles maternelles et élémentaires à partir de la rentrée de septembre 2025.

Monsieur le Maire informe, que la Région, en tant qu'autorité organisatrice des mobilités assure le transport scolaire sur la commune. La loi prévoit expressément l'obligation d'harmoniser les pratiques et les tarifs sur la totalité du territoire régional. C'est la raison

AR Prefecture

043-214302051-20250519-25_06_10-DE
Reçu le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025

pour laquelle, à compter de la rentrée de septembre 2025, les droits d'accès au transport scolaire évoluent. Ainsi pour toutes les familles ayant des enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire, le transport scolaire régional sera gratuit.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°17-06-06 du 07/12/2017 fixant les tarifs payés par les familles à la commune, qui reverse ensuite cette somme à la Région.

Ramassage Saint Just / La Campagne : MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

120 € par an et par enfant (payable en trois fois)

Ce tarif concerne le ramassage pour les écoles maternelles et élémentaires. Suite aux éléments communiqués par la Région, il ne sera plus appliqué à compter de septembre 2025.

Ramassage Saint Just / St Didier, Le Sarret / St Didier, Malmont / St Didier : COLLEGE

Le tarif demandé sur l'année par la région est de 225 € par an et par enfant (collège).

La participation des familles s'élève à 156 € par an par enfant (payable en trois fois)

La différence de 69 € par enfant et par an est prise en charge par la commune.

Ce tarif reste inchangé pour la rentrée de septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'APPLIQUER à partir de la rentrée de septembre 2025, la gratuité du transport scolaire, pour les enfants scolarisés en écoles maternelles et élémentaires

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires et la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits
A Saint-Just-Malmont, le 19 juin 2025

Le Maire,
M. Frédéric GIRODET



La secrétaire de séance
Mme Emilie MASSARDIER

AR Prefecture

043-214302051-20250519-25_06_10-DE
Reçu le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025